



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

association pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés

Question écrite n° 29595

Texte de la question

M. Yann Galut souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation de l'AFIJ. Actuellement l'AFIJ, Association pour faciliter l'insertion professionnelle de jeunes diplômés, attend depuis plus de trois mois la reconduction pour 1999 de la convention qui doit la lier avec son ministère. Faute d'une signature rapide de cette convention, l'AFIJ devrait arrêter ses activités et licencier le personnel. Ce serait la destruction d'un outil original et performant d'aide à l'insertion professionnelle des étudiants et des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur. La disparition de cette association porterait, en particulier, atteinte aux actions d'insertion professionnelle des jeunes menées dans son département et dans sa région, et dont il a pu juger toute l'efficacité. C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer dans quel délai doit intervenir cette signature de la convention entre le ministère de l'éducation nationale et l'AFIJ.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale a attribué une subvention de cinq millions de francs au titre du budget de l'année 1999. Une convention formalisant cet engagement a été conclue le 18 juin 1999.

Données clés

Auteur : [M. Yann Galut](#)

Circonscription : Cher (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29595

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 1999, page 2767

Réponse publiée le : 19 juin 2000, page 3681